

Éco-efficiency du secteur tertiaire

Dernière mise à jour : 02 juillet 2019

🔍 Évaluation de l'état non réalisable et évaluation de la tendance non réalisable

En Wallonie, la consommation d'énergie du secteur tertiaire (hors secteur du transport) est inférieure à celle de l'industrie [↗](#) ou des ménages [↗](#). La croissance économique du secteur tertiaire s'accompagne cependant d'une hausse des consommations d'énergie, particulièrement d'électricité, et donc des pressions sur l'environnement qui y sont liées [↗](#).

Un secteur aux pressions environnementales difficilement quantifiables

En 2016, le secteur tertiaire dans son ensemble représentait 76 % de la création de richesse (valeur ajoutée brute) et 80 % de l'emploi en Wallonie. L'impact environnemental total de ce secteur est cependant difficile à quantifier notamment parce que les pressions qu'il exerce ne peuvent pas toujours être distinguées de celles des autres secteurs (le secteur résidentiel pour la génération de déchets p. ex.) et parce que l'hétérogénéité des activités qu'il regroupe (commerces, soins de santé, administrations...) complique la réalisation d'estimations. Par ailleurs, certaines pressions sont exercées en amont de l'activité et sont donc comptabilisées dans l'estimation de l'impact environnemental d'autres secteurs en Wallonie (production de biens par l'industrie, transport...) ou ailleurs (*via* l'importation de produits). L'analyse de l'éco-efficiency dans cette fiche d'indicateurs se limite donc à la consommation d'énergie et aux émissions de polluants atmosphériques issus de l'utilisation de combustibles.

Consommation d'énergie en hausse

En 2016, le secteur tertiaire (hors secteur du transport^[1]) a consommé 13 022 GWh d'énergie, soit 11 % de la consommation finale d'énergie en Wallonie [↗](#). Ce secteur est cependant celui dont la consommation énergétique a connu la croissance la plus importante entre 1995 et 2016 (+ 29 %). La consommation de combustibles (utilisés pour le chauffage) connaît de fortes variations interannuelles en fonction des conditions climatiques. Elle représentait 54 % de la consommation d'énergie du secteur en 2016, année au cours de laquelle le climat a été légèrement moins clément que la normale. L'électricité en constituait le solde (soit 46 %). Entre 1995 et 2016, la consommation d'électricité affichait un taux de croissance annuel moyen de 2 %. Les besoins annuels en électricité par emploi sont ainsi passés de 5 601 kWh en 1995 à 6 372 kWh en 2016. Cette hausse est liée principalement à la multiplication des équipements électriques (bureautique, éclairage, climatisation...).

Gain d'éco-efficience pour les émissions de substances acidifiantes

En termes d'émissions de polluants atmosphériques, le secteur tertiaire émet principalement des gaz à effet de serre (GES) et des substances acidifiantes (SA). Rapportées aux émissions de l'ensemble des secteurs, les quantités émises par le secteur tertiaire (hors secteur du transport) sont relativement faibles (respectivement 4,5 % et 1,0 % du total des émissions de GES^[2] et de SA en 2016). Entre 1995 et 2016, les émissions de GES ont évolué de façon similaire à la consommation de combustibles. Les émissions de SA ont pour leur part connu une baisse importante à partir de 2006. Cette tendance peut s'expliquer notamment par l'utilisation croissante du gaz naturel pour les usages de type domestique en remplacement d'autres sources d'énergie plus polluantes (comme le mazout), par l'amélioration des performances des chaudières ou, dans une moindre mesure, par l'installation de systèmes alimentés en sources d'énergie renouvelables.

Vers une amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments

Le Plan air climat énergie 2016 - 2022 (PACE)^[3] contient plusieurs mesures destinées au secteur tertiaire. Comme pour le secteur résidentiel, elles sont principalement axées sur la performance énergétique des bâtiments^[4] (recours à des "contrats de performance énergétique" pour les bâtiments publics, renforcement progressif des exigences en matière de normes énergétiques (PEB), octroi de subventions pour la réalisation d'un audit énergétique...) et sur la réduction des consommations d'énergie (octroi de primes pour l'amélioration des systèmes de chauffage p. ex.).

Dans le cadre de la Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment, la Wallonie s'est engagée pour 2050 à tendre vers un parc de bâtiments du secteur tertiaire neutre en énergie pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement et l'éclairage^[5].

[1] Selon le bilan énergétique de la Wallonie^(a), 46 % des consommations d'énergie du transport étaient attribuables au secteur tertiaire en 2016, soit 16 560 GWh.

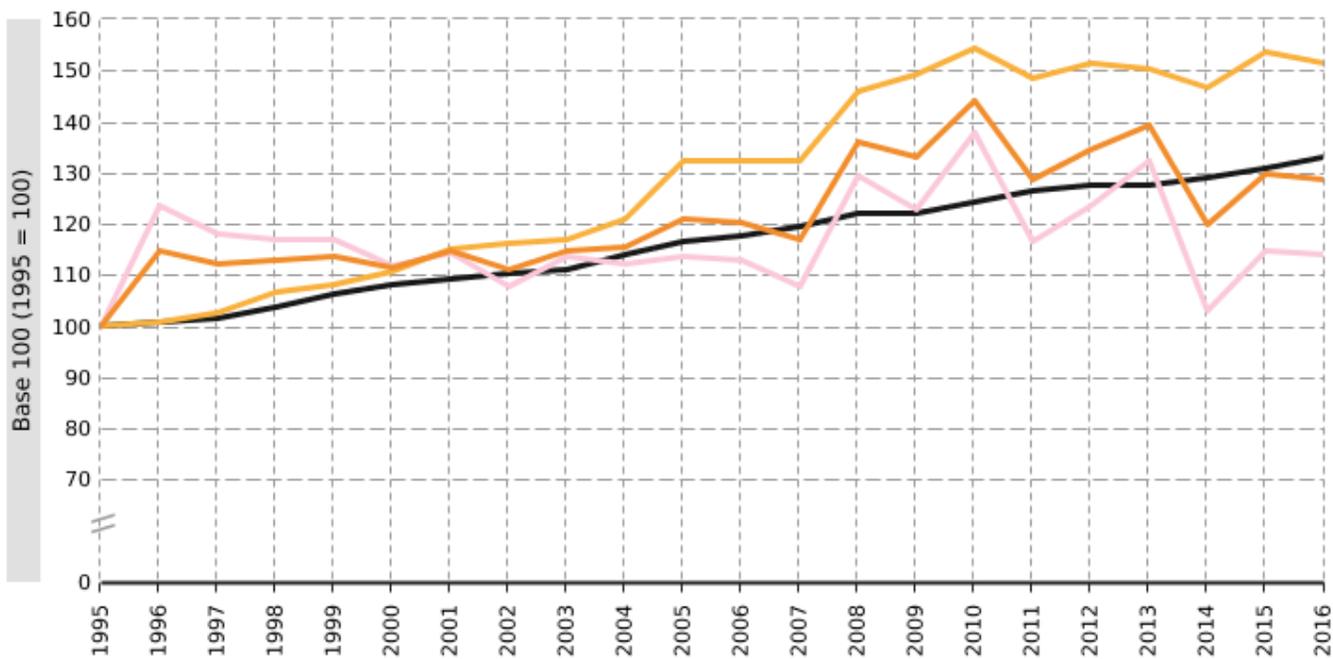
[2] Hors CO₂ issu de la combustion de la biomasse (estimé à 53 kt éq CO₂ en 2016)

[3] Voir le PACE et la fiche d'indicateurs relative au PACE

[4] En lien avec l'Alliance emploi - environnement 2016 - 2019^(b)

[5] Un bâtiment neutre en énergie est un bâtiment qui produit autant d'énergie qu'il en consomme, en tenant compte qu'une partie de la production d'énergie d'origine renouvelable peut être décentralisée.

Consommation d'énergie du secteur tertiaire* en Wallonie



Valeurs en 2016

— Nombre d'emplois**	932 873 personnes
— Consommation d'énergie (électricité)	5 944 GWh
— Consommation d'énergie (combustibles)	7 078 GWh
— Consommation d'énergie (totale)	13 022 GWh

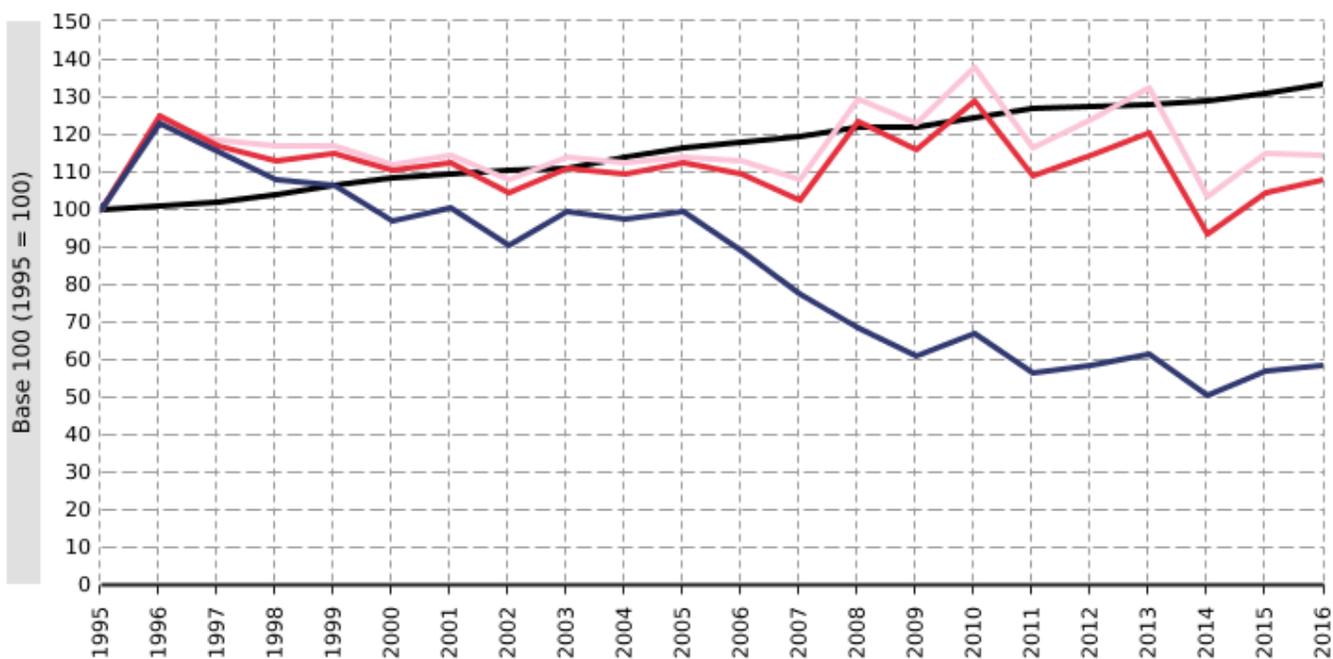
* Hors secteur du transport

** Hors secteurs du transport et des communications

REEW – Sources : SPW - DGO4 - DEBD (bilans énergétiques) ; BFP, IBSA, IWEPS, SVR (modèle HERMREG)

© SPW - 2019

Émissions atmosphériques du secteur tertiaire* en Wallonie



Valeurs en 2016

— Nombre d'emplois**	932 873 personnes
— Consommation d'énergie (combustibles)	7 078 GWh
— Émissions*** de gaz à effet de serre****	1 630 kt éq CO ₂
— Émissions*** de substances acidifiantes	38 t A _{éq}

* Hors secteur du transport

** Hors secteurs du transport et des communications

*** Données 2016 provisoires

**** Hors CO₂ issu de la combustion de la biomasse (estimé à 53 kt éq CO₂ en 2016)

REEW – Sources : SPW - DGO4 - DEBD (bilans énergétiques) ; SPW - AwAC ; BFP, IBSA,

IWEPS, SVR (Modèle HERMREG)

© SPW - 2019

Évaluation

? Évaluation de l'état non réalisable et évaluation de la tendance non réalisable

État : Évaluation non réalisable

- Référentiel : principe de découplage entre le nombre d'emplois d'une part et la consommation d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques d'autre part
- Entre 1995 et 2016, le nombre d'emplois (+ 33 %) était découplé des émissions de substances acidifiantes (- 50 %) mais pas de la consommation d'électricité (+ 51 %). L'éco-efficience est difficilement évaluable pour les consommations de combustibles et les émissions de gaz à effet de serre qui ont connu de fortes variations interannuelles liées aux conditions climatiques.
Les indicateurs de pressions n'évoluant pas tous dans le même sens, il n'est pas possible d'évaluer la performance globale de ce secteur.

Tendance : Évaluation non réalisable

La justification est identique à celle de l'évaluation de l'état.

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

Informations complémentaires

Références bibliographiques

(a) ICEDD, 2018. Bilan énergétique de la Wallonie 2016. Bilan de consommation des transports. Rapport V1. Document non publié. Bilan réalisé pour le compte du SPW - DGO4 - DEBD.

(b) Alliance emploi - environnement. Construction durable. Plan pluriannuel 2016 - 2019. 

Ressources utiles

- Indicateur "*Eco-efficiëntie van handel & diensten*". VMM 

- ICEDD, 2018. Bilan énergétique Wallonie 2016. Bilan du secteur domestique et assimilés 2016. Bilan provisoire 2017.

Présentation dans le cadre du comité d'accompagnement. Document réalisé pour le compte du SPW - DGO4 - DEBD. 

- Portail énergie du Service public de Wallonie. 

